



Le doudou n'est pas une réponse unique aux besoins des enfants, il ne doit pas se substituer aux câlins ou au réconfort de l'adulte. Si le doudou fait partie d'un rituel de passage, il ne faut pas oublier que les mots ont un impact tout aussi puissant.



Pour les parents :

"Tu vas chez nounou qui s'occupera bien de toi et même si tu ne me vois pas, je continue à t'aimer et à penser à toi"

Pour les assistants maternels :

"Ta maman, ton papa t'aiment et tu vas bientôt les revoir"



Département de la Vienne

Direction Générale Adjointe des Solidarités
Service de Protection Maternelle et Infantile
39 rue de Beaulieu
86034 POITIERS
Tél.: 05 49 45 90 45

■ lavienne86.fr



**Le doudou,
un objet à respecter
pour les besoins de l'enfant**



A quoi sert le doudou ?

Il rassure : le but du doudou, quelle que soit sa forme, est de transporter une odeur connue et familière. Cela permet à l'enfant de penser à ses parents lorsqu'ils sont absents et de pouvoir attendre leur retour en se sentant en sécurité.

Le doudou, véritable partenaire, aide l'enfant à apaiser ses émotions (calmer ses colères, ses peurs et ses tristesses), et à mieux supporter les situations d'inconfort (fatigue, tensions, bruits).

Il fait la transition : c'est un pont entre sa maison, ses parents et le monde extérieur. Il aide l'enfant à faire face à des situations inconnues ou angoissantes (séparation, découverte d'un nouvel environnement, nouveaux jeux, endormissement).

Il permet l'individualisation : c'est la première possession de l'enfant. Il joue avec son doudou, le prend, le câline, le cache, le retrouve, le jette ... Ces actions lui permettent d'exprimer ses émotions et d'expérimenter son pouvoir d'action sur le monde.

Un objet transitionnel, c'est quoi ?



C'est un objet essentiel au développement psychique de l'enfant, qui crée un espace de transition, symbolique, entre lui et ses parents. Ce peut être une peluche, un tissu, le pouce ou la tétine.



Le doudou est un objet transitionnel IMPORTANT POUR L'ENFANT

- Il est nécessaire que le doudou fasse les allers/retours entre le domicile et le lieu d'accueil
- Son odeur est rassurante, il convient de limiter les lavages
- C'est un objet intime, personnel, unique, seul l'enfant décide de le prêter ou de le remplacer
- Il ne se confisque pas
- Il ne doit pas faire l'objet de "chantage"



Le doudou reste en accès libre

- L'enfant doit pouvoir le ranger et aller le chercher sans avoir recours à l'adulte
- Seul l'enfant sait quand il en a besoin et combien de temps
- On ne le retire à l'enfant sous aucun prétexte (il s'en détachera de lui-même, notamment lorsqu'il sera en capacité d'exprimer ses émotions par le langage, qu'il aura une vie sociale, des amis, des activités...).
- L'utilisation libre favorise l'autonomie de l'enfant



Les idées fausses

- « S'il garde son doudou toujours avec lui, il ne pourra plus s'en passer et il ne sera pas prêt pour l'école. »
- « Tu es grand maintenant, tu n'en as plus besoin ! »
- « Plus tôt on lui enlève, plus vite il s'en séparera. »
- « Le doudou ce n'est que pour dormir, il reste dans le lit. »
- « Le doudou empêche de jouer. »
- « Si on lui laisse à disposition, il va le perdre. »
- « Cela suffit si on le donne à l'enfant seulement quand il le réclame. »
- « Je vois quand il en a besoin et je lui donne. »

« Il sert à l'enfant à acquérir une autonomie en le rendant capable de se rassurer, de se reconforter seul ».



« Cette chose réelle, douce, odorante, familière représente le pouvoir tranquilisant de la mère ».

Boris Cyrulnik